



Règlement Intérieur

Conditions d'admission

Il est interdit de s'installer sans l'autorisation de la direction qui désignera l'emplacement à occuper. Le fait de séjourner sur le terrain entraîne l'acceptation :

- Du règlement,
- Des tarifs affichés,
- Des horaires des différents services.
- Toutes infractions pourra entraîner l'expulsion de son auteur avec recours des Forces de l'ordre si nécessaire.

Formalités de Police

Toutes personnes devant séjourner au moins une nuit dans le camping doit au préalable se présenter au bureau d'accueil avec sa pièce d'identité, et remplir les formalités exigées par la police.

Installation

La tente ou la caravane et tout le matériel doivent être installés sur l'emplacement indiqué par la direction.

Bureau d'accueil

Hors saison ouvert de 9h30 à 11h30 / 16h 18h30 et sur appel téléphonique

Juillet aout ouvert de 9h00 à 12h30 15h00 à 20h00 (sauf samedi ouverture selon arrivée)

(Gardien logé sur place et présent 24 h sur 24 en juillet/aout)

Pour raison de fonctionnement la direction se donne le droit de fermer le bureau l'information sera affichée

Clientèle de passage (1 Nuit)

Les emplacements sont déterminés selon disponibilité.

Les règles de base sont les suivantes :

- Caravane espace ouvert
- Camping car au bord de l'Allagnon

Ces espaces sont déterminés afin de préserver la tranquillité des campeurs qui séjournent sur notre camping.

(Nous comptons sur votre compréhension. Merci)

En raison de l'instabilité du terrain les doubles essieux sont interdits

Clientèle chalets, mobil home et toiles

Les chalets, mobil home, toiles sont loués de 14 heures à 10 heures (semaine ou jours)

Le ménage n'est pas compris dans le prix de la location.

La consommation électrique au delà de 6 KWh jours et facturé au tarif en vigueur du KWh supplémentaire

La cigarette et la cigarette électronique sont interdites à l'intérieur des locations

Les animaux sont interdits dans la toile canadienne cabanon

La direction se laisse le droit d'une facturation en cas de toute d'odeur.

Clientèle Randonneur

La clientèle de randonneur, vélo, moto, marcheur

On un emplacement spécifique, avec équipement spécifique.

Seule la direction pourrait utiliser cet espace pour d'autres activités.

Redevance

La redevance d'un séjour sera réglé par un acompte de 30% lors de la signature du contrat le solde doit nous parvenir au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée seul les divers taxes seront réglées sur place.

(Nous vous rappelons que la taxe de séjour et l'éco participation n'est pas comprise dans les divers tarifs. Location, Emplacements elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain.)

Les usagers du camping doivent prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille.

Toute clientèle de passage (1 nuit) doit s'acquitter de sa redevance à son arrivée.



Bruit et silence

Les usagers du camping doivent éviter tous bruits ou discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le casque est conseillé

Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 22 h et 7 h.

Seul l'espace détente peut être amené lors de soirée à occasionner du bruit.

Votre Compagnon à quatre Pattes

Ils sont acceptés sur le camping et dans certain locatif seul interdiction, notre toile canadienne.

Nous ne facturons pas votre animal préféré.

C'est pourquoi nous vous demandons de respecter ces conditions :

Le carnet de vaccination à jour doit nous être présenté à l'entrée.

Votre animal ne doit jamais être laissé seul en liberté.

Les excréments doivent être ramassés par vos soins à l'intérieur du camping.

Votre animal ne doit pas rester seul au camping en votre absence.

En cas de non respect la direction se donne le droit d'une facturation de 10 € par excréments

Un espace garderie pour vos compagnons est prévu sur le camping en journée ou demi-journée, pour vos visites des sites touristiques extérieurs. Selon condition tarifaire (Renseignement à l'accueil, un seul chien à la fois)

Visiteurs

Les visiteurs sont admis dans le camp sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent.

Un parking est prévu à cet usage.

Toute visite doit être formulée en réception et sera facturée au tarif en vigueur.

Circulation et stationnement des véhicules

A l'intérieur du camping les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h.

Le camping est fermé de 22 h à 7 h, la circulation motorisée y est interdite.

Un parking est prévu à l'entrée du camping à partir de 22h.

Seul les véhicules qui appartiennent aux campeurs et séjournant sur le site ont la possibilité de circuler aux horaires d'ouvertures.

Le stationnement en dehors de son emplacement est strictement interdit.

Le matériel et les véhicules ne doivent pas, en outre, entraver la circulation ni empêcher l'accès éventuel des services de secours (pompiers) et l'installation de nouveaux arrivants.

Votre véhicule doit être stationné sur votre espace.

Tenue et aspect des installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du camping.

- Une laverie est en place, il est interdit d'étendre son linge sur l'espace voisin.
- Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.
- Il est interdit de jeter des eaux polluées sur le sol ou dans les caniveaux.
- Les caravaniers doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.
- Nous vous demandons de ne pas laissé trainer vos poubelles pour éviter la venue d'animaux errants et sauvages.
 - Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des Moyens personnels, de creuser le sol.
 - Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au Campeur : de planter des clous dans les arbres, de couper des branches, de faire des plantations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du Camping sera à la charge de son auteur.

Tri sélectif à l'entrée du parking.

- Bac à verres
- Bac à compost.
- Bac à carton, plastique, boîte métal.
- Bac à bouchons en liège.
- Bac à bouchons Plastique.
- Bac à ordures ménagères courantes.

Nous vous demandons de respecter ce fonctionnement et ces aménagements.

Sécurité

Incendie :

Les feux ouverts sont rigoureusement interdits.

Les barbecues sont tolérés en respectant toutes les normes de sécurité. (Sauf avis contraire)

Les extincteurs sont à la disposition de tous.

En cas d'incendie aviser immédiatement la direction.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.

Vol :

La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou vol sur le Camping. La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau.

Il est important de signaler tout de suite au responsable la présence dans le Camping de toute personne suspecte.

Les usagers du camping sont invités à prendre TOUTES leurs précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

Rivière Alagnon :

La direction et la municipalité déclinent toute responsabilité en cas de blessure, Accident et autre survenu sur les bords et au coeur de la rivière l'Alagnon

La direction décline toute responsabilité aux accidents survenus sur les espaces

De jeux et sports (la vigilance d'une personne responsable est de rigueur)

Parc à Chèvres, animaux et bassin :

Ces espaces sont pour le plaisir des petits et des grands il est défendu d'y accéder et de Donner à manger aux animaux sans l'accord de la direction.

La direction décline toute responsabilité aux divers accidents et blessures.

Jeux

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Un espace dédié aux activités sportives et à votre disposition.

Garage mort

Il ne pourra être laissé de matériel non occupé sur le terrain qu'après l'accord de La direction et au seul emplacement désigné.

Une redevance vous sera demandée, selon tarif affiché au bureau aux nombres de Jours.

Information bureau d'accueil

Horaire affiché à l'accueil

- Informations touristiques.
- Itinéraires de Randonnées.
- La liste des informations sportives.
- Location divers / Boutiques.
- Liste de commerces.
- Vente de jetons.
- Point Mail.
- Information Météo.

Espace Détente

La Terrasse

Horaire et jour d'ouverture affiché sur place.

Pour raison de fonctionnement la direction se donne le droit de fermer partiellement, l'information sera affichée. Vous trouverez à l'espace Terrasse :

- Petit déjeuner.
- La Glace artisanale.
- Des boissons fraîches / bière pression.
- Petite restauration.
- Également vente de glaçons et pains de glace.
- Boutique

Location d'espace

Une salle de 500 personnes ,60 personnes et 20 personnes ainsi que des espaces d'animation pour vos diverses réunions, sont à votre disposition voir condition et règlement spécifique à l'accueil.

Ils peuvent être loués sur la période hors saison et doivent être libérés au plus tard à 1 heures du matin (Sauf accord de la direction)

Toute ambiance musicale doit être raisonnée pour éviter de déranger la clientèle du camping

Espace sportif

Piscine

Chauffée du 15 juin au 15 septembre.

Celle-ci ne peut être utilisée uniquement par la clientèle du camping ayant réglé leur emplacement et ayant pour accès le bracelet porté à leur poignet. Le passage à la douche est obligatoire et le port de chaussures y est interdit. La piscine n'est pas surveillée, il en va de votre responsabilité. La surface de notre piscine est de 50 M² et de 140cm de profondeur. Le bassin enfants est de 40 cm de profondeur.

Heure d'ouverture affichée sur site.

Tennis /Beach volley /mini golf/ pétanque

Ces espaces sont à la disposition en priorité à la clientèle du camping mais peuvent être ouverts à l'extérieur Ils doivent être réservés et peuvent être éclairés avec facturation.

Le temps d'occupation de chaque espace est de maximum une heure.

L'utilisation de ces espaces ne peut pas dépasser 23 heures (sauf accord de la direction)

Parc à chien

Un chenil est mit à votre disposition vous pourrez nous laisser votre ami à Quatre pattes en toute sécurité. Conditions tarifaires et jours d'ouverture affichés sur place. (Pour un seul chien)

Boutique Auvergnate

Une boutique où vous pourrez trouver tous types de produits représentant notre région vous est proposée. Horaire et jour d'ouverture affiché sur place.

Direction

Ils ont la responsabilité de l'ordre et de la bonne tenue du camping et de ces espaces.

Elle a le devoir de sanctionner tous manquements graves au règlement et si nécessaires d'expulser leurs auteurs.

Règlement effectué pour l'année en cours à partir du

Le 1^{er} janvier

La Direction